

Covid-19 : Délais de paiement : lancement du Comité de Crise

Publié le 2 avril 2020

Le Comité de Crise sur les Délais de Paiement lancé à l'initiative de Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances et François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France, est opérationnel. Le MEDEF y participe très activement.

La mission du Comité est d'identifier les comportements de paiements des grands clients (aussi bien exemplaires que non-solidaires) via les organisations interprofessionnelles ou les chambres consulaires.

En parallèle, le Comité oriente les entreprises connaissant des situations critiques avec un client ou un fournisseur à saisir le médiateur des entreprises via www.mediateur-des-entreprises.fr

Le MEDEF a d'ores et déjà mis en place deux modes de contributions pour faciliter les remontées de terrain des adhérents et signalements des entreprises :

- **Pour les représentants de MEDEF Territoriaux et de Fédérations professionnelles** : vous pouvez informer le MEDEF sur des tendances, bonnes et mauvaises pratiques observées sur le terrain en contactant votre référent au sein du Pôle adhérent ou François Gonord. Des consultations seront aussi régulièrement réalisées pour systématiser ces remontées.
- **Pour les entreprises qui souhaitent saisir le Comité ou la Médiation des Entreprises via le MEDEF** :

1. [Un formulaire de signalement confidentiel](#) est en ligne
2. Une adresse contact dédiée est en fonction : covid-delaiss-paiement@medef.fr